

COMMUNICATION
MÉMO

REDEVANCE INCITATIVE



“ La Redevance Incitative,
c’est mieux trier
pour moins payer ! ”

La Communauté de Communes s’est engagée depuis le 1^{er} janvier 2015 sur un nouveau système de collecte et de gestion des déchets : la « Redevance Incitative ».

Grâce à la volonté et au comportement des habitants du territoire, l’augmentation du tri et la baisse du volume des ordures ménagères ont permis une réduction de la facture pour les usagers.

Parallèlement, la Régie des déchets du Bassin de Marennes a mis en place de

nouvelles filières de collecte en déchèterie pour les pneus auto et cyclo, les coquilles d’huîtres, les plaques de plâtre et le mobilier.

**Tous ensemble, préservons
notre environnement et notre pouvoir
d’achat. Continuons le tri !**

Je compte sur vous, comme vous pouvez compter sur la Communauté de Communes pour répondre à toutes vos questions.

À L’INTÉRIEUR : À CONSERVER !

- VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE
- LES TARIFS



RÉDUIRE & TRIER SES DÉCHETS :
C’EST MAÎTRISER SON BUDGET

Amities républicaines
Michael Vallet

Président de la Communauté de
Communes du Bassin de Marennes



LE MODE DE FINANCEMENT CHANGE

> Qu'est-ce que la Redevance Incitative ?

Rendue obligatoire par le Grenelle de l'Environnement, **la Redevance Incitative remplace depuis le 1^{er} janvier 2015 la REOM** (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui était appliquée sur le Bassin de Marennes.

La Redevance Incitative est **un mode de facturation du ramassage des ordures** ménagères plus **équitable** car **établi en fonction de la production d'ordures ménagères de chaque foyer**.

La Redevance Incitative est également un **outil incitatif à la réduction** de nos déchets, au tri des emballages, au compostage, dans l'objectif de préserver les ressources de notre planète et l'avenir de nos enfants.

Je Réduis Le volume
de mes déchets
=
Je Réduis ma facture !



> Que finance la Redevance Incitative ?



La Redevance Incitative sert à financer le service de gestion des déchets ménagers.

Elle se compose :

D'UNE PART FIXE comprenant :

- **l'abonnement** qui correspond à l'accès au service de gestion des déchets. Cette part finance les charges fixes du service (matériel, bâtiment, personnel...), les coûts de collecte (ordures recyclables et non recyclables, verre, papier, textile), la mise à disposition et la maintenance des bacs, conteneurs enterrés et des déchèteries ;
- **un forfait minimum** de levées à l'année pour les propriétaires de bac.

D'UNE PART VARIABLE INCITATIVE calculée en fonction :

- du volume et du nombre de présentations du bac à la collecte ;
- ou du nombre de dépôts de sacs dans le conteneur enterré ;
- ou du nombre de rouleaux sacs prépayés.

LE MODE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Chaque utilisateur du service (foyers, entreprises, administrations...) est équipé d'un contenant remis par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Bac roulant muni d'une puce électronique, sacs blancs prépayés et conteneurs enterrés, ces 3 types de contenants sont affectés selon la configuration du foyer : nombre de personnes, type d'habitat.

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE ÉQUIPÉS ? Contactez-nous au

0 805 707 887

Service & appel gratuits

TARIFS TTC

Vous êtes équipés de...

• BAC À PUCE



	PART FIXE		PART VARIABLE
	Résidence principale	Résidence secondaire	Supplément (coût de la levée supplémentaire du bac)
	Abonnement + Forfait (12 levées minimum à l'année)	Abonnement seul (pas de forfait inclus automatiquement)	
1 BAC DE 80 LITRES (pour 1 pers.)	161,48 €	143 €	1,54 €
1 BAC DE 120 LITRES (pour 2-3 pers.)	203,72 €	176 €	2,31 €
1 BAC DE 240 LITRES (4 pers. et +)	257,84 €	202,40 €	4,62 €
1 BAC DE 360 L (Réservé aux professionnels)	319,44 €		6,82 €
1 BAC DE 660 L (Réservé aux professionnels)	475,86 €		12,43 €

• SACS PRÉPAYÉS



	Abonnement	Supplément (coût du rouleau de sacs)
SAC DE 30 LITRES	132 €	5,61 € (le rouleau de 10 sacs)
SAC DE 50 LITRES	132 €	9,35 € (le rouleau de 10 sacs)

• CONTENEUR ENTERRÉ



	Abonnement	Supplément (coût par dépôt)
CONTENEUR ENTERRÉ Accès pour 1 pers.	139,70 €	0,99 €
CONTENEUR ENTERRÉ Accès pour 2/3 pers.	165 €	0,99 €
CONTENEUR ENTERRÉ Accès pour 4 pers. et +	198 €	0,99 €

Pour les professionnels, la dotation est établie en fonction de la production de déchets en accord avec les services de la Communauté de Communes.

Redevance Incitative

Je Réduis Je trie : Je économise

Dans quel bac mettre ses déchets ?

+ D'INFOS :

Retrouvez le guide pratique
Redevance Incitative sur



www.bassin-de-mareennes.com



Un doute ?
Référez-vous
à votre Régllette
mémo-tri !

DÉCHETS NON RECYCLABLES



Films et sacs plastiques,
papier cuisson, pots de
yaourts, crème fraîche,
barquettes en polystyrène,
vaisselle cassée, enveloppes
kraft, mouchoirs...



DÉCHETS RECYCLABLES



FLACONNAGE PLASTIQUE

Bouteilles et flacons
uniquement (eau, huile, jus de
fruits, produits d'entretien)

MÉTAL

Emballages en acier alu vides
(boîtes de conserve,
cigarettes, bombes aérosols
non toxiques, barquettes
en alu, bidons de sirop)

CARTON

Boîtes et emballages,
briques de liquides
alimentaires (lait...)



CONTENEURS À PAPIER



Journaux, revues,
magazines, feuilles de papier,
prospectus sans films
plastiques, cahiers et livres
sans leur couverture



CONTENEURS À VERRE



Bouteilles, pots, bocaux



CONTENEURS À TEXTILES



Vêtements, linge de maison,
chaussures et bottes, petite
maroquinerie, peluches





LE CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Bourcefranc-le-Chapus, La Chainade, Nodes, Le Breuil, Marennes Plage					
Marennes					
Marennes* (zones sacs prépayés) Bourcefranc-le-Chapus (zone conteneurs enterrés)					
Hiers-Brouage					
Saint-Just-Luzac					JOURS FÉRIÉS : Les poubelles sont collectées les jours fériés.
Nieulle-sur-Seudre					
Saint-Sornin					SACS JAUNES : Les sacs jaunes sont mis à disposition dans votre mairie.
Le Gua					

SORTIES ET RAMASSAGE : Les poubelles doivent être sorties la veille au soir à partir de 19 h et remises au plus tard à 19 h le jour de collecte.

*** LES RUES CONCERNÉES SONT LES SUIVANTES :** rue Fradin, passage de l'Alhambra, passage Clémenceau, rue du Commandant Lucas, rue Le Terme, rue Albert 1^{er}, place Chasseloup, rue Gambetta, rue Henri Aiguillé, rue Saint-Pierre, rue de Verdun, rue Joffre, rue Fourgeaud.

Professionnels
(sur demande)
Le vendredi dans toutes les communes





+ d'infos

Téléchargez le guide pratique de la Redevance Incitative sur www.bassin-de-mareennes.com

Une question ? Un doute ?

Les services de la Communauté de Communes sont à votre écoute.

Pour toute information concernant la Redevance Incitative et la collecte des déchets, appelez le

0 805 707 887 Service & appel gratuits



Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue du Maréchal Foch - BP 50028
17320 MARENNES

www.bassin-de-mareennes.com

 [cdc.bassin-demareennes](https://www.facebook.com/cdc.bassin-demareennes)

 [CdC_Mareennes](https://twitter.com/CdC_Mareennes)